

Madame et Monsieur Antoinette et Bernard **Lecoultre-Monney**,  
leurs enfants Céline et Jérôme, à Ecublens;  
Madame et Monsieur Joséphine et Henri **Vergères**, à Lutry,  
leur fille Madeleine **Tschudin** et sa famille, à Liestal;  
ainsi que les familles parentes, alliées et amies  
ont la tristesse de faire part du décès de

## **Madame Assunta MONNEY-CALIRI**

leur très chère maman, belle-maman, grand-maman et cousine, enlevée  
à l'affection des siens le 2 octobre 2009, quelques jours après son  
84e anniversaire, à la suite d'une douloureuse maladie.  
La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Bon-Pasteur à Prilly, le mardi  
6 octobre, à 14 heures.  
Honneurs à 14 h 45.

Domicile mortuaire: chapelle Saint-Roch, rue Saint-Roch 19, 1004 Lausanne.  
Adresse de la famille: route du Bois 2, 1024 **Ecublens**.

*C'est le temps que tu as perdu pour ta rose,  
qui fait ta rose si importante.*

A. de Saint-Exupéry

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.